

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du Lundi 20 Novembre 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1130	21	11 + 1 pouvoir	3	7

PROJET SESAME : FavoriSEr les tranSitions dans les activités hAlieutiques avec, pour et par les professionnels de la MER

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 20 Novembre 2023** à 14 heures à SAINT-LO à la Maison du Département (salle Henry Gréville1) sur convocation du 10 novembre 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et Délégué EPCI : suppléants

Mme Dany LEDOUX, conseillère départementale canton Quettreville Sur Sienna

Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague

M. Bruno QUESNEL, communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)

PROJET SESAME : FavoriSEr les tranSitions dans les activités hAlieutiques avec, pour et par les professionnels de la MER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 20 novembre 2023 et les objectifs du projet SESAME visant à :

- Proposer des évolutions dans la formation des professionnels de la mer (formation initiale et continue), après avoir testé des solutions en apprentissage authentique (in situ, entre pairs) sur les bonnes pratiques de gestion des engins de pêche et conchylicoles usagés ;
- Travailler la question de l'éco-conception des engins de pêche et conchylicoles, en impliquant des industriels / metteurs en marché, des acteurs de la pêche pour déterminer les besoins du marché, de soutiens financiers, politiques et réglementaires ;
- Déterminer les freins aux bonnes pratiques et identifier ce qui fonctionne ainsi que les leviers de ce bon fonctionnement.

Considérant les partenaires en co-portage par l'Université Bretagne Sud et la Coopération Maritime, associant le SMEL pour ses compétences et son expertise dans le milieu de la pêche et de la conchyliculture, et sa proximité avec les professionnels ;

Considérant pour ce projet prévu sur une année à partir de 2024 et le budget SMEL prévisionnel de 47 583 € avec une possibilité de financement de l'Agence Nationale de la Recherche, pour un montant de 31 707 € (prise en charge de 100 % des dépenses à l'exception des frais des personnels permanents).

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL), sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** la réalisation du projet SESAME ;
- **autorise** le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

